



PRÉSENTATION  
DE LA BOURSE  
INTERMINISTÉRIELLE  
DE L'EMPLOI PUBLIC

**BIEP**

**jeudi 5 juin 2008**

La BIEP est un site accessible sur internet à l'adresse :

**[www.biep.gouv.fr](http://www.biep.gouv.fr)**

# LA MOBILITÉ AU SERVICE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

## ➤ BIEP

Le gouvernement s'est engagé dans une politique de rénovation de la gestion des ressources humaines (GRH) qui a pour objectifs :

- de valoriser le potentiel en compétences de chaque agent ;
- de mieux allouer les effectifs et les compétences en fonction des besoins des services.

L'objectif d'une meilleure gestion des ressources humaines passe donc par un processus continu d'ajustements poste de travail/profil de l'agent qui suppose une mobilité des agents dans le cadre de parcours professionnels plus riches et plus variés.

## Élargir l'aire de mobilité des agents

La mobilité dans les services de l'État reste faible et s'effectue essentiellement dans un cadre ministériel : ainsi moins de 5 % des agents sont aujourd'hui affectés en dehors du périmètre de leur ministère d'origine.

À l'occasion de la conférence sociale sur les parcours professionnels qui s'est tenue avec les organisations syndicales à l'automne 2007 sous l'égide des ministres Eric WOERTH et André SANTINI, les principaux obstacles à la mobilité ont été mis en évidence :

- ▶ multiplicité des corps et des statuts ;
- ▶ cloisonnement entre administrations et fonctions publiques ;
- ▶ différences de régime indemnitaire au sein de la fonction publique ;
- ▶ manque de transparence sur les postes ouverts et les règles du jeu de la mobilité ;
- ▶ faible accompagnement des agents dans leur projet de mobilité ;
- ▶ peu de valorisation des mobilités exercées dans le déroulement de carrière ;
- ▶ difficultés matérielles, sociales et familiales liées à la mobilité (accès aux logements, places de crèches, difficultés pour le conjoint à retrouver un emploi, etc.).

L'élargissement de l'espace de mobilité des agents constitue un enjeu stratégique pour la GRH.

## Lever les obstacles à la mobilité

Le projet de loi sur les mobilités et les parcours professionnels actuellement en discussion au Parlement est le socle d'un dispositif sans précédent visant à faciliter la mobilité.

Il s'agit notamment :

- ▶ d'instituer un droit au départ en permettant à tout fonctionnaire de quitter son administration sous réserve du respect d'un préavis ;
  - ▶ de lever les entraves statutaires à la mobilité : systématisation du détachement entre corps et cadres d'emplois ; possibilité d'accéder directement à un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique par la voie de l'intégration directe, qui constitue une nouvelle modalité juridique de la mobilité au sein de l'administration, aux côtés de la mutation, du détachement ou de la mise à disposition ;
  - ▶ d'instaurer un principe général de mobilité entre la fonction publique civile et la fonction publique militaire par la voie du détachement suivi ou non d'intégration ;
  - ▶ d'assurer la continuité de l'emploi des agents contractuels dans le cadre de transferts d'activités entre deux organismes publics ;
  - ▶ de rendre possible le maintien de la rémunération lors des changements d'administration ;
  - ▶ de proposer une prime de restructuration de service destinée aux agents mutés ou déplacés ;
  - ▶ d'inciter par une prime les agents à occuper certains postes jugés peu attractifs ;
- de donner une indemnité de départ volontaire aux fonctionnaires qui souhaitent quitter la fonction publique ;
- ▶ d'accompagner par des mesures sociales les agents dans leur mobilité : facilitation de l'accès à un logement locatif à l'aide du prêt mobilité et allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;
  - ▶ de reconnaître la richesse des parcours professionnels dans les promotions en utilisant le dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ;

- ▶ de rendre possible la dématérialisation du dossier individuel du fonctionnaire qui accompagne ce dernier tout au long de sa carrière et comporte toutes les pièces intéressant sa situation administrative ;
- ▶ d'aider les agents à construire leur parcours de mobilité. La mise en place de « conseiller mobilité-carrière » dans les administrations répond à ce besoin. Ces conseillers doivent permettre d'aider les agents à définir leur projet professionnel en prenant en compte les besoins en compétence des administrations ;
- ▶ de faciliter les mobilités dans le même bassin d'emplois : des propositions d'organisation seront développées en ce sens sous l'égide d'une mission interministérielle placée auprès du Premier ministre ;
- ▶ de mettre à disposition des agents et des chefs de service une bourse d'emplois performante. Les agents doivent y trouver une offre de postes leur permettant de diversifier et d'enrichir leur parcours professionnel. Les chefs de service trouveront plus facilement l'agent ayant les compétences correspondant aux besoins du poste de travail vacant.

La bourse interministérielle de l'emploi public est donc indispensable pour concrétiser les souhaits de mobilité des agents et pour faciliter l'adéquation poste-profil nécessaire à la performance des services.

# LA BOURSE INTERMINISTÉRIELLE DE L'EMPLOI PUBLIC

## ➤ BIEP

### À quoi sert la bourse interministérielle de l'emploi public ?

- elle permet de mieux répondre aux besoins en compétences des services de l'État ;
- elle permet aux agents de diversifier leur parcours professionnel ;
- elle permet d'élargir l'espace de mobilité des agents grâce au périmètre interministériel de la base d'annonces.

### À qui s'adresse la bourse interministérielle de l'emploi public ?

- les annonceurs sont tous les services de l'État, administrations centrales, services déconcentrés, établissements publics, universités, juridictions, etc. ;
- Les offres d'emploi concernent les fonctionnaires de l'État, les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers remplissant les conditions statutaires pour occuper ces emplois, les personnes handicapées postulant pour un recrutement contractuel donnant lieu à titularisation, ainsi que, pour certaines offres, les candidats à un poste d'agent contractuel de droit public.

## Quelles sont les fonctionnalités de la bourse interministérielle de l'emploi public ?

Les annonceurs peuvent publier leurs fiches de postes vacants et suivre facilement leur feuille d'annonces.

Les candidats ont accès aux annonces avec la possibilité d'un tri sur les critères suivants :

- catégories statutaires (encadrement supérieur, A, B, C) ;
- région-département ;
- métier ;
- employeur.

Les candidats peuvent s'abonner à la bourse interministérielle de l'emploi public pour gérer facilement leurs recherches.

La création d'un compte-candidat permet en effet :

- d'attacher un CV dès qu'il postule à une offre ;
- de retrouver les offres sélectionnées et enregistrées dans son « panier » afin d'y répondre quand il le souhaite ;
- de retrouver l'historique de ses candidatures en ligne ;
- de créer des alertes méls ou rss.

La bourse interministérielle de l'emploi public propose également des informations et des liens ciblés sur les thèmes suivants :

- l'emploi en région (liens vers les sites des bourses régionales Lorraine et Champagne-Ardenne et vers les sites emplois institutionnels des fonctions publiques territoriale et hospitalière) ;
- l'emploi international (liens vers les sites d'emplois internationaux du ministère des Affaires étrangères ou de son réseau de coopération) ;
- l'emploi des personnes handicapées (informations générales et répertoire de contacts et d'adresses méls des correspondants handicap ministériels) ;
- l'encadrement supérieur (information générale, statutaire et actualité) ;
- accéder à la fonction publique (répertoire d'adresses utiles et calendrier des concours) ;
- l'emploi contractuel (information générale, statutaire et actualité).

## **CONTACTS**

### **Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique**

Eva Quickert-Menzel, conseillère Communication et Presse

Aurélie Herz, chargée de mission

Tél : 01 53 18 42 96

### **Secrétariat d'État chargé de la Fonction publique**

Chantal Farant, conseillère Communication et Presse

Benjamin Vacarie, chargé de mission

Tél : 01 53 18 46 65